



- QUESTION ECRITE** (art. 35 du Règlement du CG)
- POSTULAT** (art. 33 du Règlement du CG)
 - dépôt
 - développement
- MOTION** (art. 32 du Règlement du CG)
 - dépôt
 - développement
- INTERPELLATION** (art. 34 du Règlement du CG)
- RESOLUTION** (art. 36 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du : 12.09.2022

"Titre" : L'école à la journée

Texte de l'intervention :

Monthey est une ville étendue, avec plusieurs édifices scolaires répartis dans les différents quartiers. Cela engendre des déplacements et des horaires différenciés, qui peuvent vite devenir des casse-têtes pour les parents, pour la commune et les services de transport et pour l'organisation des écoles et des structures jeunesse.

Le principe de l'école à la journée consiste à réorganiser la journée en classe pour que l'enfant puisse suivre des activités extrascolaires en restant sur place en dehors du temps scolaire (matin, midi ou après-midi). Selon l'art. 36 de la Loi sur l'enseignement primaire, le Canton soutient les communes souhaitant

L'objectif principal est d'améliorer la conciliation entre la vie professionnelle et familiale, d'améliorer la qualité de vie de certaines familles et de promouvoir l'égalité des chances tout en renforçant l'attractivité résidentielle de notre ville.

Enfin, ce changement systémique et sociétal permettrait d'économiser des trajets superflus, souvent fatiguant pour les enfants et de mettre en valeur le travail des structures jeunesse et des associations et clubs de la commune.

Nom prénom : Ostrini Olivier

Représentant le parti / groupe : Parti Socialiste et Gauche Citoyenne

Date : 15.09.2022

→ A transmettre, à l'issue de la séance, au bureau du Conseil général

Conseil général

Réponse au postulat de
représentant du
formulé en séance du Conseil général le
répondu en séance du Conseil général le

M. Olivier OSTRINI
parti Socialiste
12.12.2022
18.12.2023

Titre :

L'école à la journée

Développement :

Monthey est une ville étendue, avec plusieurs édifices scolaires répartis dans les différents quartiers. Cela engendre des déplacements et des horaires différenciés, qui peuvent vite devenir des casse-têtes pour les parents, pour la commune et les services de transport et pour l'organisation des écoles et des structures jeunesse.

Le principe de l'école à la journée consiste à réorganiser la journée en classe pour que l'enfant puisse suivre des activités extrascolaires en restant sur place en dehors du temps scolaire (matin, midi ou après-midi). Selon l'art. 36 de la Loi sur l'enseignement primaire, le Canton soutient les communes souhaitant

L'objectif principal est d'améliorer la conciliation entre la vie professionnelle et familiale, d'améliorer la qualité de vie de certaines familles et de promouvoir l'égalité des chances tout en renforçant l'attractivité résidentielle de notre ville.

Enfin, ce changement systémique et sociétal permettrait d'économiser des trajets superflus, souvent fatiguant pour les enfants et de mettre en valeur le travail des structures jeunesse et des associations et clubs de la commune.

1. CONTEXTE

En 2013, lorsque la LEP (loi sur l'école primaire) est entrée en vigueur, la répartition du temps d'école était soumise à la réflexion. Deux modèles étaient mis en avant : les horaires blocs et les horaires continus. La Commune de Monthey avait privilégié le renforcement des horaires blocs. Ces derniers permettent aux enfants de débiter et de terminer leurs demi-journées d'école en même temps.

Aujourd'hui, les écoles fonctionnent toujours avec le modèle des horaires blocs. A l'Ecole primaire, ces derniers permettent la mise en place de demi-groupes durant les premières années d'école. Cette organisation est précieuse pour le développement de l'enfant et sur le plan pédagogique.

Depuis 2015, les élèves du Cycle d'orientation ont la possibilité de s'inscrire aux repas de midi au restaurant scolaire "La Virgule". Une personne assure la surveillance des repas et de la pause qui suit. Ensuite, une heure d'étude leur est proposée. Le Service des Ecoles primaires collabore étroitement et depuis de nombreuses années avec le Service de l'Enfance pour la coordination des prises en charge scolaire et extrascolaire.

A l'échelle cantonale, est cité l'exemple du Val d'Anniviers qui assure le modèle de l'horaire continu pour ses élèves depuis les années 80. Des contraintes géographiques évidentes ont conduit à cette solution. L'école accueille les enfants à partir de 8 h.15 et les libère à 14 h.30. Toutes les activités parascolaires sont organisées par les sociétés locales. Sur le plan national, peu de villes ont fait le choix d'une école à la journée. Il peut être fait référence à la ville de Bienne, qui assure l'accueil de 6'272 élèves durant toute la journée, de 6 h.45 à 19 h.30.

Le postulat de M. OSTRINI, intitulé "L'école à la journée", demande de répondre aux questions suivantes :

- étudier le besoin et la demande des parents pour une école à la journée sur le territoire communal;
- étudier les modifications d'infrastructures et les réorganisations à envisager dans les institutions scolaires et parascolaires;
- évaluer les coûts d'un dispositif d'école à la journée facultative;
- lister les avantages et les inconvénients ainsi que les différentes options possibles afin de proposer une école à la journée, à Monthey.

2. ETUDIER LE BESOIN

324 enfants scolarisés à l'Ecole primaire sont pris en charge par le Service de l'Enfance, soit le matin, soit à midi ou encore le soir. Cela correspond au 21 % de l'effectif global. Le moment et la durée de l'accueil varient en fonction des besoins des familles. La demande pour la prise en charge extrascolaire est en augmentation auprès du Service de l'Enfance. Cela implique la recherche constante de nouveaux locaux adéquats. Il est à signaler que certaines familles sont aujourd'hui en attente d'une place. La structure géographiquement éclatée de nos écoles primaires complexifie la coordination et la gestion des déplacements mais favorise un accueil de qualité, en raison de la taille et de la proximité de certains pavillons.

Actuellement, pour le Cycle d'orientation, le restaurant scolaire "La Virgule" accueille en moyenne 70 élèves par jour. L'offre proposée aux 570 élèves du CO est facultative. Cela correspond à 12 % des effectifs. Il est à noter que "La Virgule" pourrait accueillir un maximum de 100 élèves par service; il serait possible d'organiser 2 services sur la pause de midi.

3. IMPACT STRUCTUREL

Il est difficile de mesurer avec précision l'impact structurel de la mise en place d'une école à la journée sans émettre des hypothèses. De plus, le coût que la Commune répercuterait ou non aux familles influencerait les résultats. A ce sujet, deux visions s'opposent :

- l'entier du coût à la charge de la Commune;
- la prise en charge partielle de la Commune et une partie du montant facturée aux familles.

En imaginant que le service proposé touche 70 % des élèves inscrits dans les écoles, cela impliquerait une réorganisation complète des locaux et des sites de prise en charge. Une hausse importante des ressources humaines serait également à prévoir. En appliquant une proportionnalité, les valeurs suivantes seraient obtenues :

- enfants du CO pris en charge au repas de midi : 414 élèves (sur un total de 570 élèves).
- enfants des Ecoles primaires pour la prise en charge extrascolaire : 1'080 élèves (sur un total de 1'520 élèves).

Pour les élèves scolarisés à l'école primaire, pour absorber un tel nombre, cela impliquerait la création de plusieurs sites d'accueil importants, à proximité des centres scolaires. A titre de comparaison, le projet d'UAPE construit en parallèle du "Mabillon V" ne pourra accueillir que 350 enfants sur le temps de midi.

Au CO, les infrastructures actuelles ne pourraient pas assumer un tel flux d'élèves pour le repas de midi. Cela impliquerait un agrandissement du restaurant scolaire et un renforcement des équipes.

La prise en charge d'enfants à la journée nécessiterait d'importants investissements répartis sur de nombreuses années pour répondre aux besoins d'accueil en milieu scolaire. Notamment les espaces dédiés au parascolaire, en milieu scolaire, qui sont aujourd'hui insuffisants, voire inexistantes. Les infrastructures actuelles ne répondent pas à cette stratégie.

Les ressources humaines devraient être réparties et employées différemment selon les besoins. Cela impliquerait une réaffectation du personnel de l'Enfance vers les services scolaires.

4. COUTS DU PROJET

La multiplicité des paramètres rend illusoire la transmission d'un montant précis. Certaines estimations peuvent, néanmoins, être tentées.

Les conséquences financières d'une école à la journée pour la Commune de Monthey dépendent de plusieurs facteurs, tels que :

- le nombre d'élèves de la Commune scolarisés dans une école à la journée et le coût moyen par élève dans cette structure d'accueil. Ce nombre d'élèves dépendra de l'évolution du nombre de la population dans l'avenir et de l'évolution des classes d'âge;
- la capacité d'accueil (dépendra de l'anticipation et de la politique suivie);
- la possibilité de s'exonérer par une participation des parents;
- les motifs des parents pour inscrire leurs enfants dans une école à la journée (obligations professionnelles, l'inscription d'un frère ou d'une sœur, les raisons médicales ou l'accompagnement scolaire proposé);
- la participation financière voulue par la ville dans l'éducation.

4.1 Situation au Cycle d'orientation

Le coût actuel du département restauration à "La Virgule" du CRTO est de Fr. 780'000.--. En prenant l'offre actuelle de restauration, sans rien changer aux prestations et en augmentant

le nombre d'enfants hypothétique à 400 enfants, le coût serait de Fr. 1'300'000.--. Il faudrait bien entendu prendre en compte l'augmentation de personnel estimée à 1,5 EPT chef de cuisine, à 0,5 EPT aide-cuisinier, 1 EPT plongeur, 2,5 EPT personnel de service (y compris nettoyage).

Dans la conjoncture actuelle, trouver des ressources humaines dans ces domaines est difficile. Il suffit de prendre exemple sur le personnel de nettoyage du CO et le personnel recherché pour la Ville de Bienne.

Ces éléments ne sont que du fonctionnement soumis à l'aléa de la conjoncture économique impliquant une inflation et un renchérissement des services. Il faut prendre en compte les investissements nécessaires pour des infrastructures adaptées dans un premier temps au service, qui risqueraient à moyen terme d'être vite dépassées, voire désuètes.

De manière générale, une augmentation des taux d'activités des cadres scolaires et de l'équipe administrative pour encadrer et accompagner cette nouvelle organisation est également perçue.

4.2 Situation aux Ecoles primaires

Aujourd'hui, les enfants qui nécessitent un accueil extrascolaire sont pris en charge par le Service de l'Enfance (Tartine et UAPE). Les coûts nécessaires pour la situation actuelle sont les suivants :

- Masse salariale du personnel : Fr. 1.7 moi.
- 220 enfants pris en charge.

En reprenant le taux de couverture estimé de 70 %, les valeurs obtenues sont les suivantes :

- Masse salariale : Fr. 8.2 moi.
- 1'064 élèves pris en charge, sur un total de 1'520 enfants scolarisés.
- En rapatriant les montants du Service de l'Enfance, le surcoût pour la Commune serait de Fr. 6.52 mio.

Du point de vue structurel, le projet du Mabillon en cours de construction ne permettrait pas de couvrir les besoins. La structure UAPE, devisée à 13.3 millions, devrait être multipliée par 3 pour pouvoir accueillir l'hypothèse des 1'064 élèves (70 %).

L'éclatement géographique de l'école montheysanne engendrerait également des frais de transports importants pour acheminer les élèves pris en charge par les structures d'accueil à la journée. A cet effet, des transports spéciaux devraient alors être organisés, en complément de l'offre MobiChablais existante.

La prise en charge extrascolaire serait assurée essentiellement par du personnel spécifiquement formé dans ce domaine : puéricultrices, assistants socio-éducatifs et éducateurs ES ou HES. Le personnel enseignant ne pourrait être sollicité que pour des tâches scolaires et pédagogiques (études surveillées par exemple).

De manière générale, une augmentation des taux d'activités des cadres scolaires et de l'équipe administrative pour encadrer et accompagner cette nouvelle organisation est également perçue.

Exemple de la ville de Berne

Selon la loi sur l'école obligatoire du canton de Berne, les écoles à journée continue assurent la prise en charge des enfants en dehors du temps d'enseignement et ce, dès l'école infantine. Elles proposent des modules le matin, le midi et l'après-midi et aident les parents

à concilier vie de famille et travail. Les écoles à journée continue constituent des offres facultatives. Les parents versent un émolument par heure de prise en charge et assument les coûts des repas. Les communes effectuent chaque année une enquête auprès des parents afin d'établir leurs besoins. Elles sont tenues de proposer un module dès lors qu'une demande ferme existe pour dix enfants au moins pour un jour de la semaine et une plage de temps donnés.

En conclusion, les conséquences financières d'une école à la journée pour une commune varient selon le contexte local et les besoins des familles. Il n'existe pas de règle unique mais des dispositifs adaptés à chaque situation.

5. AVANTAGES ET INCONVENIENTS

L'école à la journée est un sujet de débat qui suscite des opinions divergentes. D'un côté, les partisans de l'école à la journée soutiennent que cette méthode permet aux élèves de se concentrer sur leurs études et de mieux assimiler les connaissances. En effet, les journées plus longues permettent de consacrer plus de temps à l'apprentissage et de réduire le temps consacré aux distractions. De plus, les parents qui travaillent peuvent bénéficier d'une prise en charge plus longue de leurs enfants.

D'un autre côté, les opposants à l'école à la journée soulignent que les journées plus longues peuvent être épuisantes pour les élèves, qui ont besoin de temps libre pour se reposer et se détendre. De plus, les journées plus longues peuvent entraîner une surcharge de travail pour les élèves, qui peuvent avoir du mal à suivre le rythme. Enfin, les parents qui travaillent peuvent avoir des difficultés à organiser leur emploi du temps en fonction des horaires de l'école.

Il est important de noter que les avantages et les inconvénients de l'école à la journée peuvent varier en fonction des besoins et des préférences de chaque élève et de chaque famille. Il est donc important de prendre en compte les différents facteurs avant de prendre une décision.

6. CONCLUSION ET PREAVIS

MM. Michael MORISOD, directeur des Ecoles primaires, et Bertrand DUCHOUD, directeur du Cycle d'orientation, ont participé aux Assises romandes organisées par le SER à la HEP-VD, le samedi 18 novembre 2023. La participation à ce colloque a permis d'obtenir une bonne vue d'ensemble des expériences menées actuellement dans quelques villes suisses, ainsi que les enjeux inhérents à ce concept.

La prise en charge d'enfants à la journée nécessiterait d'importants investissements, tant au niveau du bâti que pour les ressources humaines, répartis sur de nombreuses années pour répondre aux besoins d'accueil en milieu scolaire. L'exemple de la Ville de Bienne est celui qui correspond le plus au modèle présenté par le postulat. Les autorités biennoises constatent une augmentation exponentielle des coûts dédiés à cette stratégie. Pour exemple, le service concerné a dû solliciter une rallonge de 100'000 heures de travail en l'espace de seulement

3 mois. La Ville de Bienne fait également face à une pénurie en personnel qualifié pour couvrir l'entièreté des besoins. Pour cette dernière, un retour en arrière semble difficile face à l'attente croissante de la population en la matière.

Avant de définir un modèle, la question sous-jacente à cette thématique est de savoir quelle école la Ville de Monthey souhaite avoir. A qui le système scolaire doit-il profiter le plus ? Aux parents ? A l'enfant ? Le système d'Ecole à la journée répond plus à une attente parentale qu'au besoin physiologique des enfants. Les journées d'école sont aujourd'hui déjà très denses. La fatigue est conséquente auprès des élèves. Le modèle d'école à la journée permettrait, voire encouragerait, les parents à laisser leurs enfants à la charge de la commune, certains par nécessité, d'autres par confort organisationnel.

De plus, le modèle de l'école à la journée est souvent confondu avec le modèle de l'horaire continu. Ce dernier permet de condenser l'horaire scolaire et de terminer en milieu d'après-midi. Les frais engagés pour ce modèle se concentrent sur la prise en charge des élèves au repas de midi. Il impliquerait également une refonte partielle de certains services ou associations, de manière à pouvoir accueillir les enfants dans la seconde partie de journée. Ce modèle semble mieux répondre aux besoins de l'enfant, même s'il n'est pas sans conséquences financières à l'échelle d'une commune comme la nôtre.

Enfin, il serait souhaitable que les enfants accueillis en parascolaire puissent être accompagnés par des professionnels d'horizons différents. Le changement de milieu durant la journée (Ecole <-> UAPE) semble profitable pour l'épanouissement de l'enfant. Dès lors, il serait intéressant de valoriser les collaborations existantes entre les services.

Cet objet éminemment politique pourrait être approfondi plus encore par une étude associant différents services et acteurs de notre cité. La proposition par les postulants d'un sondage auprès des parents ne serait pas suffisante pour obtenir une appréciation générale de la situation et de ses implications pour l'ensemble des acteurs concernés (parents, enfants, professionnels de l'école, société).

Monthey, le 4 décembre 2023